CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DU CAMES

Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326
ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **(CAMES)**.
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 **(BURKINA FASO)**

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34
Fax : (226) 50 36 85 73
Email : cames@bf.refer.org
Site web: www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche

Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: https://sjifactor.com/passport.php?id=23550
HAL: https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120
Mir@bel: https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4ème édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « ***Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique*** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5ème journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.
L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO,** MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE,** MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI,** MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Brouxdelsmaël KOFFI,** MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Romanafricain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE,** PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA,** MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication
Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint
Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef
Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint
Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue
Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378
Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :
Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:
Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :
Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :
Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :
Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:
Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :
Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :
Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :
Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com
Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :
Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com
Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.
À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :
Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :
Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :
Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : *Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire l de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.*

Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme …), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif *: nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.*

Pour les sources sur internet : *indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.*

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE
BOUAGNON-DROUBLY Rita……1-15

LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, **N'gnanda Anne-Marie KOUADIO** et N'GORAN Ekian Noël ……..……..……16-29

DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ
OUSSOU Kouadio Jean Richard ……30-44

LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi ……45-60

LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)
Steeve Elvis ELLA ……..……61-71

LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES
BROU Marie Sylvana ……..……72-87

AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé ……..…….……88-104

***MA SANTÉ SOUFFRE* DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE** BLÉ Kain Arsène ……..……..……..105-116

BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC) ……..……..……..117-129

NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE
GBAKA Loulou Guy ……..……..……..130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline ……..…….……..151-171

LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES
EKPO Kouadio Victorien ……..……...……..172-184

POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana ……..……...……..185-199

LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHETCHE Obou Mathieu .200-218

DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
AWOKPE Kodjo, **DANDONOUGBO Iléri** et **AGBAMARO Mayébinasso** ……...219-235

LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond ……..……...……...……..236-257

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck …..……...……...……..258-273

L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS *LA MER À L'ENVERS* DE MARIE DARRIEUSSECQ
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH ……..……...…….....……..274-285

LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE
SILUE Tangologo ……..……...…….....……..286-301

LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES
SOULEYMANOU Kadouamai ……..…….…….....……..302-324

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE
BAMBA Ladji ……..……...…….…….....……..325-337

AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ,
MOYOU Jeanne Dominique …...…….…….....….…..338-361

CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994
DJE Yao Lopez ……..……...…….…….....….....362-376

GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOUKOU (CÔTE D'IVOIRE)
BAMBA Mansé ……..……...…….…….....….....377-391

LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE
ELLA Kouassi Honoré …...……...…….…….....….....392-406

EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA
KINDA Augustin ……..……...…….…….....….....407-421

LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE
KOFFI Kouadio Fabrice ..……...…….…….....….....422-439

CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900
KOSSOU Sovi ……..……...…….…….....….....440-461

CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)
Ekian Noël N'GORAN ……...…….…….....….....462-477

COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO
SORO Kassoum ……..……...…….…….....….....478-495

POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS
SOUMAHORO Sainghot ...…….…….....….....496-512

LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI …….....….....513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?
KOUASSI Assanti Olivier …….…….....…….....531-546

MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)
YEO Mamadou ……..……..…….…….....….....547-560

ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?
AYENAGBO Kossi ……..…….…….....….....561-578

DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin .....….....579-602

GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE
LAMAH Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy …….…….....….....603-623

GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES
KONE Kapiéfolo Julien …….…….....….....624-642

GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN
KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué 643-661

GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES
KONAN N'Guessan Olivier …….…….....….....662-677

LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE
ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise ….....….....678-693

LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY …….…….....….....694-711

GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE
BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire .....….....712-728

CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE

DOUFELGOU I AU NORD TOGO
DJALNA Kouyadéga …….…….....….....729-748

IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA
DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..749-769

GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS
GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor .....….....770-786

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES
ILAHIRI Mylène Stéphanie …….…….....…….....787-804

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ
KAMBIRÉ Bêbê et KOUASSI Charles Aimé .....…….....805-824

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO
KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin ….....825-846

ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS
Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE …….....847-864

AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué …….....865-883

LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN
Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN 884-902

LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE
Robert NGOMEKA …….…….....…….....903-917

AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE
Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO …….....918-931

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU

CAMEROUN
SANAMA AMBASSA …….....…….....932-949

LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?
SEY Henri Joël …….....…….....950-967

COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)
SISSOKO Pierre Soriba ….....…….....968-984

MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES
TATA Gaston Gabriel ….....…….....985-1000

QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?
TOB-RO N'Dilbé ….....…….....1001-1020

DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima ….....…….....1021-1036

RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE
Boni Hyacinthe KPANGBA .....…….....1037-1054

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI
ALASSANE Abdourazakou .....…….....1055-1067

Gouvernance socioéconomique

MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)

YEO Mamadou
Université de San Pedro, San Pedro, Côte d'Ivoire
Spécialité : Histoire Économique et Sociale

Résumé :

Cet article entend mettre en lumière un facteur souvent relégué au second plan dans l'analyse des échecs structurels des projets de développement agricole en Afrique subsaharienne : les malentendus d'ordre communicationnel et interprétatif entre les acteurs engagés. Pour étayer cette réflexion, l'étude s'appuie sur le cas du « Projet Soja », une initiative de modernisation agricole conduite dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire entre 1988 et 2002. En associant étroitement le concept de malentendu à celui de conflictualité, l'analyse mobilise une méthodologie fondée sur l'examen critique et croisé de sources orales et écrites, selon une approche diachronique. Au résultat, l'étude met en évidence le rôle déterminant de ces malentendus dans l'émergence de dysfonctionnements persistants, en révélant les dissonances entre les représentations et les attentes des populations locales, et les discours des porteurs du projet. Elle souligne les écarts d'interprétation portant sur des aspects clés tels que les modalités de sélection des producteurs, les conditions de remboursement du crédit agricole ou encore le statut foncier des terres défrichées. Ces divergences ont progressivement érodé la confiance entre les parties prenantes et entravé la mise en œuvre cohérente du projet, compromettant ainsi sa pérennité.

Mots-clés : Conflictualité ; Côte d'Ivoire ; Défaillance ; Malentendu ; Projet Soja.

Abstract:

This article aims to shed light on a factor often relegated to the background in the analysis of structural failures in agricultural development projects in sub-Saharan Africa: misunderstandings of a communicative and interpretative nature between the actors involved. To underpin this reflection, the study draws on the case of the "Soya Project", an agricultural modernization initiative carried out in north-west Côte d'Ivoire between 1988 and 2002. Closely associating the concept of misunderstanding with that of conflictuality, the analysis mobilizes a methodology based on the critical cross-examination of oral and written sources, following a diachronic approach. As a result, the study highlights the decisive role played by these misunderstandings in the emergence of persistent dysfunctions, by revealing the dissonance between the representations and expectations of local populations, and the discourse of the project's promoters. It highlights the differences in interpretation concerning key aspects such as producer selection procedures, agricultural credit repayment conditions and the land tenure status of cleared land. These divergences gradually eroded trust between the stakeholders and hampered the coherent implementation of the project, thus compromising its sustainability.

Keywords: Conflict; Côte d'Ivoire; Failure; Misunderstanding; Soy Project.

Introduction

Le concept de « malentendu » n'est aucunement un champ d'étude inexploré. Nombreux sont les linguistes qui ont contribué à l'analyse du concept. Pour preuve, les études les plus récentes sont celles de K. Bernstein (2016), M. Stubbe (2010) ; J. House et al. (2014) et A. Tzanne (2000). Dans le même élan, les spécialistes en littérature en ont également fait un objet d'étude. Récurrent dans les œuvres culturelles, cinématographiques et artistiques, et dans la culture populaire, le malentendu a attiré l'attention de plusieurs littéraires tels que K. Izdebska (2016), A. Camus (1995), etc. Avant d'aborder l'approche de l'étude sur le concept, il est de bon aloi de dégager la nuance entre « mésentente », « quiproquo » et « malentendu » en raison de leur proximité sémantique. Toute chose ayant le mérite de lever toute équivoque et mieux, de comprendre l'adoption desdits mots, alternativement, dans la suite du présent cheminement heuristique. À titre d'orientation, nous convoquons la pensée de D. Garand (2009, p.87) qui postule que :

> le français introduit une nuance entre le malentendu (*misunderstanding*) et la mésentente (*disagreement*), deux mots voisins dans leur étymologie. Le premier terme, avec son accord au passé (quelque chose a eu lieu sur quoi il faut revenir), renvoie à un phénomène acoustique ou interprétatif, alors que le second désigne la complication présente d'un rapport entre individus. C'est donc à ce deuxième terme qu'il faut associer plus étroitement la conflictualité.

De là, il apparaît clairement que la mésentente se rapporte à une sorte de malentendu qui générerait un conflit dans le temps présent. En ce qui concerne le quiproquo, B. Duteurtre (1999) indique qu'il est assez employé en dramaturgie (Théâtre). À ce titre, il désigne une confusion (malentendu) entre des personnages qui, par interversion sémantique, croient converger dans le même sens. Dans la présente étude, les concepts de « mésentente », « quiproquo » et « malentendu » seront utilisés à souhait et seront appréhendés comme « paroles ou actions prises dans un autre sens que celui où elles ont été dites ou faites » et pouvant susciter des conflits.

La question du rôle du « malentendu » dans l'échec ou la faillite des projets de développement agricole reste pourtant très peu étudiée en histoire. Mieux, ces « pannes de communication » sont souvent passées sous silence dans les travaux se rapportant à l'histoire des faits économiques. Pour s'en convaincre, la présente réflexion se focalise sur un projet de développement agricole connu sous l'appellation de « Projet Soja ». Développé dans le Nord-ouest de la Côte d'Ivoire, il s'agit d'une opération de culture moderne du soja associé au riz et au maïs. Faut-il le rappeler, après les résultats contrastés du « Premier Projet Soja » (M. Yéo,

2021a) réalisé dans les départements de Touba et d'Odienné dès 1979, l'opération avait été mise en veilleuse en 1984 (P. Zoungrana, 1984, p.111).

Il a fallu attendre l'année 1988 pour qu'un « deuxième Projet Soja », sorte de relance à grande échelle du précédent, soit engagé par le gouvernement ivoirien. Structure désignée pour exécuter ladite opération, la Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx) par le truchement de son directeur, Antoine Césaréo, et une équipe d'ingénieurs, entament dès le mois d'août 1988 une tournée de sensibilisation et de mobilisation des populations des régions concernées en vue d'obtenir leur pleine adhésion au projet. Les autorités politiques locales leur emboitent également le pas. Toutefois, ces campagnes d'explication du projet et de mobilisation des populations donnent lieu à des malentendus quant au mode de sélection des agriculteurs et des parcelles agricoles et à la gestion du crédit agricole. Ces confusions conduisent à des frictions entre acteurs du projet jusqu'à son interruption brusque en septembre 2002 suite au déclenchement de la crise militaro-politique dans le pays.

Seuls Y. S. Affou (2000), K. I. Yéo (2010) et M. Yéo (2021b) ont fait allusion, de manière parcellaire, à l'impact des malentendus dans les difficultés rencontrées par le projet. De ce constat, il nous sied de poser la question suivante : comment les méprises intervenues dès les débuts du projet entre les agents de la DCGTx et les cadres politiques locaux d'un côté, et les populations de la zone de Touba-Odienné de l'autre côté, ont influé négativement sur la marche du projet entre 1988 et 2002 ? L'objectif de cet essai vise à montrer dans quelle mesure les malentendus survenus dès les débuts du projet ont occasionné des dysfonctionnements majeurs tout au long de sa mise en œuvre.

Pour bâtir notre analyse, nous avons eu recours aux matériaux tels que les sources imprimées, les sources orales et des données bibliographiques. Les premières proviennent des centres de documentation du ministère de l'Agriculture et de l'ex DCGTx (actuel BNETD). S'agissant des données orales, elles sont le résultat d'une enquête de terrain menée à Abidjan et dans l'ancienne zone d'implantation du projet (les régions actuelles du Bafing et du Kabadougou) en 2018 et 2019. Privilégiant l'approche du concept de « malentendu » à l'aune de conflictualité et la méthode d'entretien semi-directif, les échanges ont porté sur les fondements des malentendus et leurs répercussions dans la conduite du projet. Les enquêtés sont, pour la plupart, des acteurs de premier plan, encore en vie, ayant participé à la mise en œuvre du projet. La méthode d'analyse des sources repose sur la technique classique de l'exploitation croisée des sources pour contrôler la qualité de l'information historique.

La démonstration qui suit s'évertue, d'une part, à procéder à une archéologie des malentendus entre initiateurs du projet et populations locales et d'autre part, à analyser les dissensions qui s'en suivirent et leurs conséquences sur le dynamisme du projet.

1. Les fondements des malentendus entre acteurs du projet : les campagnes de mobilisation des populations locales de 1988

La conception du Projet Soja a été relativement des plus rigoureuses étant donnée la remarquable implication de deux structures de renom que sont : la DCGTx et l'entreprise brésilienne Andrade Gutierrez. Dans ces conditions, comment justifier les « pannes de communication » et les difficultés afférentes dans l'exécution du projet à partir de 1988 ? Pour en identifier les causes, il importe d'analyser le déroulement des campagnes de mobilisation des populations locales de 1988 menées par les initiateurs du projet et les personnalités politiques locales.

1.1. Les tournées de mobilisation des populations de la zone de Touba-Odienné d'août 1988 ou le début des malentendus

De retour à Abidjan après la visite d'État de novembre 1986, le président Félix Houphouët-Boigny donne des instructions pour réaliser, selon l'expression de Michel Galy (1993, p.136), « le cadeau présidentiel » promis aux populations des départements de Touba et d'Odienné. Pour ce faire, il s'adresse à son ministre de l'Agriculture, Denis Bra Kanon, pour engager les études de faisabilité du Projet Soja dans la région.

Face aux hésitations de son ministre et refusant de faire machine-arrière, le président Houphouët-Boigny se rabat sur son « homme à tout faire » (B. N. J. Coulibaly, 2009, p.139) qui n'est nul autre que Antoine Césaréo, le directeur de la DCGTx. C'est ainsi que la relance du Projet Soja échappe au ministère de l'Agriculture au profit de la DCGTx. Le choix d'Antoine Césaréo n'est en aucun cas fortuit. En fait, depuis 1978, il est à la tête de la DCGTx qui constitue une sorte de "Primature" directement rattachée à la Présidence de la République. Il a pour rôle d'aider le président Félix Houphouët-Boigny à juguler les effets pervers de la crise économique des années 1980 en contrôlant ou en exécutant les "Grands Travaux" prévus par l'État.

Pour réaliser la promesse faite par le président de la République aux populations du Nord-ouest, le directeur de la DCGTx se propose de concevoir un projet agricole moderne et innovant. De l'avis de Ladji Sidibé[1], il est question de « transformer de très modestes paysans du Nord-ouest

[1] L. Sidibé, « Projet Soja : de nouvelles raisons d'espérer ». *Fraternité-Matin*, n°7976, du 07 mai 1991, p.14.

en de véritables fermiers de type américain ou brésilien ». En effet, il souhaite introduire dans la région une agriculture mécanisée : de la préparation des sols jusqu'à la récolte. Dans cette optique, il décide d'engager les grands moyens pour la réussite du projet. Il demande et obtient du président de la République trois concessions[2]. À partir de celles-ci, Antoine Césaréo lance l'appel d'offres pour l'achat et l'importation du matériel agricole du projet en attendant de trouver les sources de financement. Il procède, entre août 1987 et octobre 1988, à la préparation et à la finalisation de l'étude de faisabilité de la relance à grande échelle du projet[3].

Dans le courant du mois d'août 1988, Antoine Césaréo et des ingénieurs de la DCGTx organisent une tournée de mobilisation des populations des départements de Touba et d'Odienné en prélude à la relance imminente du Projet Soja[4]. L'objectif visé par cette campagne de sensibilisation est double. D'une part, il s'agit d'informer les populations sur les originalités du projet (matériel agricole moderne, sélection et formation des paysans, unité de production, etc.) et ses probables retombées (création d'emplois, amélioration des sources de revenus, autosuffisance alimentaire, réduction des disparités régionales, etc.). D'autre part, il est question de susciter l'adhésion massive des populations à travers la mise à disposition des terres et la participation des jeunes de la région aux opérations de sélection et de formation des paysans.

À Touba comme à Odienné, le discours tenu par Antoine Césaréo et ses collaborateurs reste relativement le même. Bien que n'étant plus de ce monde (décédé en 2018), les propos qu'il a tenus ont été rapportés par l'un de ses collaborateurs, témoin oculaire des faits. En face des populations du département de Touba réunies sur la place publique de la ville du même nom, Konan Kouamé lui prête les propos suivants :

> Chères populations *Mahou* [sous-groupe malinké installé dans le département de Touba], je viens de la part du président Félix Houphouët-Boigny pour vous annoncer une bonne nouvelle. Lors de son dernier passage ici [visite d'État de novembre 1986], le Président a constaté que les pays *Mahou* et *Odiennéka*, qui renferment les vaillants militants du PDCI [Parti Démocratique de Côte d'Ivoire], accusaient un retard accentué de développement. Pour mettre un terme à cette « injustice », le Président a décidé de réhabiliter les fermes semencières de la région et de relancer à grande échelle l'ancien Projet Soja. Cette fois-ci, il s'agit de créer des espaces défrichés prêts à être ensemencés sur lesquels les jeunes s'installeront pour la culture moderne du soja en assolement avec le riz, le maïs et l'igname. Ils seront formés à la gestion de matériel agricole moderne [tracteur, herse, pulvérisateur, vibroculteur, moissonneuse-batteuse, etc.]. Ils n'utiliseront plus de daba [houe] et domineront des surfaces de 14 à 18 ha et même plus en lieu

[2] Si l'on en croit Kouamé Konan, qui a participé aux préparatifs de la relance, la première concession obtenue est la mise à disposition du projet des deux fermes de la région qui sont sous la coupole de l'Office des Semences et Plants (OSP) depuis 1984. La deuxième concession obtenue est la possibilité de recruter tous les meilleurs techniciens des structures publiques. La troisième concession du président de la République est le recours à des techniciens brésiliens de même que l'importation de semences de qualité.

[3] Andrade Guitierrez, *Projet de vulgarisation de la culture de soja*. Abidjan : DCGTx, 1988, 359p.

[4] Entretien avec M. Silué Mèhin le mercredi 30 octobre 2018 à Abidjan.

> et place des 2 ha qu'ils ont l'habitude d'ensemencer. Il vous sera octroyé des intrants [semences, engrais, produits phytosanitaires, carburant, etc.] au début de chaque campagne agricole. Le soja, le riz et le maïs, produits et récoltés seront mis à la disposition pour la direction du projet et une partie sera octroyée aux paysans pour leur autoconsommation. Vous verrez la physionomie de la région va changer. Il y aura du riz, du maïs et du soja en abondance dans toutes les concessions, l'argent va circuler bientôt. Les jeunes de la région ne vont plus s'adonner à l'exode rural, ils seront recrutés comme exploitants agricoles du projet. Le Président demande aux chefs coutumiers de la région de se mobiliser pour réserver un accueil chaleureux aux techniciens du projet qui viendront pour les défrichements[5].

La véracité de ce témoignage peut être sujette à caution d'autant plus qu'il s'agit d'un discours rapporté. Le rapporteur peut décider délibérément d'y inclure des contre-vérités ou dissimuler des informations capitales au gré de ses intérêts personnels. Nonobstant ces réserves, ce texte devrait conserver une certaine crédibilité eu égard au statut du rapporteur (ingénieur agronome et proche collaborateur d'Antoine Césaréo) et de l'absence d'enjeux (l'auteur n'étant plus de ce monde). De ces propos, il ressort qu'Antoine Césaréo a partagé avec les populations la volonté gouvernementale de lutter contre les disparités régionales ainsi que les objectifs, les grandes articulations et les éventuelles retombées du projet.

Cependant, il faut préciser que ce message a été délivré en français par Antoine Césaréo, un ingénieur français et accompagné par ses collaborateurs, eux-mêmes, universitaires ivoiriens, aisés et issus du sud du pays. En face, leurs interlocuteurs (les populations) sont majoritairement des analphabètes, pauvres et ressortissants des régions du Nord-ouest ivoirien. Par conséquent, ce message devrait être traduit en langues vernaculaires (*Mahou* et *Odiennéka*)[6]. L'adage italien ne dit-il pas que « *traduttore, traditore* » (traducteur, traître) ? Ce qui suggère que la traduction est par définition une distorsion du sens original, ce qui est indéniablement le cas pour les mots ou expressions considérés "intraduisibles". Finalement, la traduction du message d'Antoine Césaréo en langues *Mahou* et *Odiennéka*, compréhensibles par l'auditoire, contribue à dénaturer la substance du message. Ces interprètes de circonstance, certainement en raison de la technicité du message, crée une confusion dans l'esprit des populations.

Les populations, dans leur majorité, finissent par retenir que les techniciens de la DCGTx viendront consulter les chefs coutumiers avant de procéder à tout défrichement et qu'il ne serait pratiqué sur les parcelles du projet que des cultures vivrières (soja, riz, maïs)[7]. Elles se disent que ne seront recrutés comme exploitants du projet que des jeunes originaires ou ressortissants

[5] Entretien avec M. Konan Kouamé le mercredi 08 octobre 2018 à Abidjan.
[6] Les dialectes *Mahou* et *Odiennéka* sont des variantes de la langue Malinké.
[7] Entretien avec M. Bamba Bourama le jeudi 07 février 2019 à Gouaké (Département de Koro/Région du Bafing).

de la région[8]. Enfin, les productions de riz et de maïs leur reviendront entièrement pour autoconsommation[9].

En clair, il va sans dire que la tournée de mobilisation des populations du Nord-ouest ivoirien par le directeur de la DCGTx et son équipe est à l'origine du début des malentendus entre les acteurs du projet. Les cadres politiques de la région ne feront que renforcer, inconsciemment ou non, ces quiproquos au cours des campagnes de sensibilisation qu'ils effectuent dans le sillage de l'équipe de la DCGTx.

1.2. Les campagnes de sensibilisation des populations de la région par les cadres politiques locaux : sources de confusion

En 1988, la Côte d'Ivoire est encore sous le joug du parti unique que n'est nul autre que le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire-Section du Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA). Cette situation de monopartisme de fait existe depuis 1959 ou du moins depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Le microcosme politique du pays est dominé, à la majorité absolue, par les cadres de ce parti politique et ce jusqu'en 1990.

Toujours en 1988, les cadres politiques du département de Touba sont entre autres : M. Vamoussa Bamba, ministre de la Construction et de l'Urbanisme, M. Mohamed Lamine Fadiga, député-maire de la ville de Touba et M. Abdoulaye Fadiga, respectivement ministre de la Marine et Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Dans celui d'Odienné, les autorités politiques en vue sont M. Lamine Diabaté, député-maire d'Odienné et M. Gaoussou Touré, homme politique et opérateur économique[10]. Dans le cadre de la relance du Projet Soja, le président Félix Houphouët-Boigny enjoint à ces personnalités politiques de procéder à des tournées de sensibilisation et de mobilisation des populations de leur région[11]. Ils se doivent de leur expliquer le bien-fondé du projet et obtenir une plus grande implication des populations locales une fois que les travaux de ladite opération auront démarré.

Selon les témoignages recueillis auprès des habitants de la zone, les campagnes de sensibilisation organisées par les cadres politiques se déroulent dans les mois d'août et septembre 1988. Qu'il s'agisse des discours tenus par les personnalités politiques à Touba comme à Odienné, le message est relativement le même : le Projet Soja est une « manne présidentielle » de Félix Houphouët-Boigny à l'endroit du Nord-ouest ivoirien (K. I. Yéo, 2010,

[8] Entretien avec M. Fofana Ibrahim le samedi 09 février 2019 à Odienné.
[9] Entretien avec Mme Bamba Nabintou le mardi 05 février 2019 à Koro (Région du Bafing).
[10] Entretien avec M. Bamba Lamine le dimanche 03 février 2019 à Odienné.
[11] Entretien avec M. Manni Zogbé le lundi 12 novembre 2018 à Abidjan.

p.66). En d'autres termes, il s'agit d'un « cadeau présidentiel » pour atténuer le retard de développement de la zone de Touba-Odienné (M. Galy, 1993, p.136). Dit de la sorte, les populations locales conçoivent le Projet Soja au même titre que les sociétés d'État précédentes. Lesquelles avaient accordé des subventions et des faveurs notables aux paysans recrutés. Conséquence, elles avaient été victimes de la mauvaise gestion des encadrants et des paysans recrutés même si, il faut l'avouer, des facteurs naturels, techniques et conjoncturels avaient également contribué à leur faillite.

Les cadres politiques étaient-ils conscients des confusions ou malentendus qu'ils entretenaient dans l'esprit des populations de la région en tenant de tels propos ? On pourrait être tenté de répondre par l'affirmative. Une pratique était courante ou admise sous le parti unique en Côte d'Ivoire à savoir : proférer des dithyrambes à l'endroit du président Félix Houphouët-Boigny pour s'attirer ses faveurs et celles des populations. Pour conforter nos propos, il convient de rappeler que le président Félix Houphouët-Boigny était apprécié et respecté des populations du Nord-ouest qui l'appelaient affectueusement *Ciboué* c'est-à-dire Source de vie[12]. Cette situation est le résultat de plusieurs actions posées par le président ivoirien en faveur des populations de la région.

En somme, il faut retenir que les campagnes de mobilisation des populations locales menées en 1988 par l'équipe de la DCGTx et les pouvoirs publics locaux sont les fondements des malentendus entre les acteurs du projet. Conséquence, il en résulte des dysfonctionnements qui constituent des handicaps au dynamisme du projet.

2. Les dysfonctionnements suscités par les malentendus de 1988 dans la conduite du projet (1989-2002)

En 1988, les campagnes de sensibilisation des populations du Nord-ouest, en prélude à la relance à grande échelle du Projet Soja, ont été jalonnées de malentendus ou de quiproquos. Ces derniers sont dus aux avatars de la traduction du message véhiculé par l'équipe de la DCGTx, de la langue française en dialecte *Mahou* ou *Malinké*, et de son altération intentionnelle par les cadres politiques de la région. Les conséquences de ces méprises se manifestent par des difficultés dans la conduite du projet. Elles sont relatives au mode de sélection des exploitants, à l'insécurité foncière, à la gestion du crédit agricole et du matériel.

[12] M. Abougnan, « À partir d'aujourd'hui à Touba : le « Cibouê » chez lui ». *Fraternité-Matin*, n°6624, du lundi 10 novembre 1986, p.1.

2.1.Les problèmes d'intégration sociale créés par le mode de sélection des exploitants du projet

La sélection des premiers candidats-paysans débute en octobre 1988 pour la campagne agricole de 1989[13]. Elle se poursuit en 1990 et 1991 conformément aux instructions de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui exige que les campagnes de recrutement soient orientées « en priorité, parmi la population rurale des départements de Touba et d'Odienné et celle des départements limitrophes »[14]. En effet, le Projet Soja est initié dans une perspective volontariste pour insuffler un nouveau dynamisme socio-économique à la zone de Touba-Odienné, considérée comme déshéritée[15]. Il se donne, par conséquent, comme partenaire privilégié le groupe ethnique *Malinké* et son sous-groupe *Mahou*.

Très vite, les populations des régions limitrophes du Nord-ouest (Duékoué, Man, Bangolo) et des autres régions du pays manifestent auprès des autorités administratives locales leur volonté d'adhérer au Projet Soja. En accord avec la BAD, le président Félix Houphouët-Boigny finit par accéder à leurs doléances (J-L. Amselle, 1991, p.54). Ainsi, à partir de 1992, les recrutements s'étendent aux ressortissants de nationalité ivoirienne des autres régions du pays. En d'autres termes, pour les campagnes 1992, 1993, 1994 et 1995, toutes les candidatures sont recevables, quelle que soit la région d'origine du candidat. Ainsi, des candidats issus d'autres ethnies ivoiriennes tels que les *Bété*, les *Attié*, les *Agni*, les *Baoulé*, les *Senoufo*, les *Abbey*, les *Wobè*, les *Abron*, les *Yacouba*, les *Attié*, les *Adjoukrou*, les *Koulango* etc. sont recrutés (G. Baum et al. 1999, p.121).

L'extension des recrutements des exploitants à tous les Ivoiriens à partir de 1992 au détriment de la sélection exclusive des ressortissants de la zone de Touba-Odienné, bénéficiaires du projet, déclenche des problèmes d'intégration sociale. Ces problèmes sont à facettes multiples. Ils touchent, d'une part, aux rapports entre les exploitants allogènes du projet et les populations autochtones de la région et d'autre part, aux exploitants eux-mêmes (entre ressortissants ou non à la région). Aussi, un climat de suspicion et de défiance est nourri à l'égard des exploitants non malinkés et des agents de la direction du projet (M. Yéo, 2021b).

En effet, les populations autochtones se plaignent du faible nombre d'exploitants de leurs villages. Ils sont surtout révoltés par le fait qu'un nombre important des leurs aient été exclus du

[13] L. Sidibé, « Projet Soja : des paysans surpris, mais pas déçus ». *Fraternité-Matin*, n°7978, du 10 mai 1991, p.11.
[14] BAD/FAD, *Projet de développement de la culture du Soja dans le Nord-Ouest (République de Côte d'Ivoire. Rapport d'évaluation*. Abidjan : COT/PAAA, 1989, p.53.
[15] DCGTx, *Projet Soja. Étude de l'impact des défrichements sur l'écosystème de la zone du Projet Soja. Rapport définitif*. Abidjan : DCGTx, 1992, p.179.

projet avant ou après leur sélection (officiellement pour insuffisance de rendement) et remplacés par des « étrangers à la région ». Et ce, avec la complicité des encadrants techniques (Y. S. Affou, 2000, p.26). C'est le cas à Koro, dans le département de Touba, où les tracteurs ont été retirés à leurs premiers destinataires pour être réattribués à un groupement de mécaniciens (employés du projet). À la vérité, ces exploitants sont les victimes de la décision extrême des bailleurs de fonds[16] de leur retirer leur matériel agricole pour surendettement.

Mieux, selon l'entendement des populations autochtones, les personnes chargées de la sensibilisation (équipe de la DCGTx et cadres de la région) leur auraient annoncé que le projet ne recruterait que les jeunes originaires des villages riverains ou ceux des villages « propriétaires des terroirs aménagés »[17]. Pourtant, à leur plus grand étonnement, les populations autochtones constatent, non sans amertume, que les allochtones (en majorité *Yacouba, Guéré, Toura, Koyaka, Senoufo, Maninka*) constituent la majeure partie des exploitants. Il semble que les modalités de recrutement mises en place par les responsables du projet ont « effrayé » plusieurs jeunes. Toute chose expliquant le faible nombre des ressortissants des villages riverains sur les modules proches de leurs villages (M. Yéo, 2010, p.157). Le test de recrutement subi par ces jeunes avait été perçu par ces derniers comme une sorte d'interrogatoire dont ils redoutaient l'issue. D'où leur manque de promptitude à répondre à l'invitation qui leur était faite.

Enfin, la conviction d'injustice les pousse à faire des procès d'intention aux encadrants. Selon les populations autochtones, les encadrants provoqueraient la faillite des quelques exploitants originaires des villages riverains en leur attribuant des parcelles peu productives afin de pouvoir justifier leur remplacement par des personnes de leurs ethnies *Wê* ou *Akan* (J-L. Amselle, 1991, p.29). Si les données ne permettent pas de répondre convenablement à cette assertion, il convient de signifier qu'il est plausible que les agents de la direction du projet ne soient pas sans reproche. D'autant que l'ouverture des recrutements des exploitants du Projet Soja à tous les Ivoiriens sans distinction d'origine a été une aubaine pour ceux-ci et des hommes politiques de « caser leurs frères déscolarisés ou au chômage »[18]. Subséquemment, plusieurs exploitants recrutés sont dépourvus d'ambition d'agriculteur. Ils considèrent les activités du projet comme

[16] Ce sont environ 110 chaînes motorisées qui ont été retirées aux paysans pour insuffisances graves dans le remboursement des crédits d'équipement en 1997.
[17] Construtora Andrade Guitierrez/DCGTx, *Projet de développement de la culture du Soja en Côte d'Ivoire*. Abidjan : Présidence de la République/DCGTx, 1988, p.84.
[18] Entretien avec M. Manni Zogbé le lundi 12 novembre 2018 à Abidjan.

une occupation temporaire leur permettant de "gagner de l'argent" afin de pouvoir aller mener, par la suite, d'autres activités de leur rêve dans le secteur tertiaire.

Ainsi, la sélection sans exclusive des exploitants à partir de 1992 au détriment des ressortissants de la zone de Touba-Odienné, bénéficiaires du projet, ne s'est pas réalisée sans créer des problèmes de cohabitation entre les acteurs du projet. À l'instar du mode de sélection des exploitants du Projet Soja, les malentendus ont été à la base des difficultés rencontrées dans la gestion du crédit agricole et du matériel.

2.2. Les difficultés rencontrées dans la gestion du crédit agricole et du matériel

À partir de 1989, le projet initie un système de crédit agricole moderne en milieu paysan. Ce système moderne de crédit agricole comprend plusieurs types de crédit qui sont : le crédit d'équipement, le crédit de campagne, le crédit de soudure et les avances en espèces[19]. Chaque unité de production et chaque coopérative de base exprime ses besoins et les achemine au Service Crédit de la direction du projet. Ce dernier, en collaboration avec le comité technique des paysans chargés du crédit et du recouvrement, établit la liste des paysans éligibles aux crédits. Une fois obtenus, les coopératives versent à leurs membres les crédits en nature ou en espèces (K. I. Yéo, 2010, p.37).

Toutefois, la gestion du crédit agricole a été confrontée à un problème de recouvrement. À l'origine de cette difficulté, figure en pole position le refus de remboursement du crédit d'équipements par les paysans du projet. La plupart des exploitants considèrent les équipements reçus comme gracieusement offerts par le président Félix Houphouët-Boigny. Sous ce prisme, ils justifient mal alors le remboursement du crédit d'équipement exigé par le projet. De 1989 à 2001, les crédits accordés sont estimés à 12 563 552 833 F CFA. Cependant, 8 982 940 276 F CFA ont été remboursés donnant un taux de recouvrement de 71,50 % (A. A. Hauhouot, 2002, p.254). Les impayés s'élèvent donc à 3 580 612 557 F CFA[20].

On en déduit que ce taux de recouvrement ne permet pas de stabiliser le niveau du fonds de roulement destiné à l'achat des intrants, d'envisager le renouvellement du matériel agricole et donc de garantir la pérennité du système de production intensif sur lequel repose le projet. L'insécurité foncière est également une des conséquences des malentendus intervenus lors des campagnes de sensibilisation et de mobilisation des populations locales de 1988.

[19] DCGTx, *Projet Soja. Bilan et perspectives*. Abidjan : RCI. Premier Ministre/DCGTx, 1996, p.27.
[20] BNETD, *Rapport de mission de l'état des lieux du Projet Soja*. Abidjan : BNETD, 2010, 213p.

2.3. L'insécurité foncière dans la zone du Projet Soja

L'introduction des cultures pérennes (anacardiers et manguiers), sans préparation patiente des mentalités des populations autochtones, entraine l'insécurité foncière dans la zone du projet.

Faut-il le rappeler, ces arbres fruitiers ne faisaient pas partie des objectifs initiaux annoncés par les responsables du projet. En effet, les populations des villages des départements de Touba et Odienné refusent toute plantation de cultures pérennes au profit des exploitants installés sur les sites de production (M. Yéo, 2021, p.167). Pour cette raison, dans certains villages, les populations autochtones ont déterré les plants d'anacardiers initiés par la Direction du Projet Soja et devant servir de cultures de diversification (Y. S. Affou, 2000, p.26). Bien que celles-ci reconnaissent être de la même nationalité (ivoirienne) que les exploitants agricoles installés par le projet, elles estiment que ces personnes ne sont pas des autochtones de « leur région ». Sur cette base, elles ne peuvent exploiter des plantes pérennes, au risque d'entrainer une occupation définitive, par les allochtones, d'une terre qui n'est pas la leur.

Par ailleurs, à en croire les populations locales, les modules défrichés par le projet et exploités par les agriculteurs installés, doivent revenir aux seuls ressortissants de la région du Nord-ouest, comme cela leur aurait été promis lors des réunions de sensibilisation qui ont précédé la mise en place du projet (G. Baum et al. 1999, p.121). Toute idée de délimitation de terres villageoises a été *a priori* refusée par plusieurs villages (en particulier à Touba), car cette entreprise est considérée comme un moyen de procéder à une nouvelle expropriation après celle opérée au profit du projet. Elle est aussi considérée comme un moyen de consolider le pouvoir économique des « étrangers à la région » ou les allogènes installés sur les terres villageoises.

Mais au-delà de cette raison objective, il n'est pas médiocre d'intérêt de souligner que plusieurs autres raisons subjectives fondent l'attitude négative des populations autochtones à l'égard du Projet Soja et du principe de la sécurisation foncière des exploitants. En réalité, le décès du président Félix Houphouët-Boigny en 1993 et la promotion du concept belligène de l'ivoirité par le président Henri Konan Bédié à partir de 1994 sont des évènements ayant amplifiés les problèmes fonciers dans la région. À cela, se greffent les problèmes liés à l'autoconsommation, à l'endettement des exploitants agricoles et à la sélection des exploitants autochtones. Il faut prendre en compte aussi les problèmes issus des défrichements des parcelles et l'absence de compensations sociales pour les villages riverains au projet (M. Yéo, 2021b).

Quoi qu'il en soit, les populations riveraines du projet souhaitent que les allochtones s'en tiennent strictement à leur statut d'exploitants du projet et n'accèdent pas à la propriété des

parcelles qu'ils cultivent. Pourtant, les agriculteurs installés par le projet souhaitent accéder à la propriété foncière des terres qu'ils exploitent. Cette situation décourage nombre d'exploitants du projet non originaires de la région qui, au-delà de l'arrêt de la culture des arbres fruitiers, réduisent leurs surfaces de culture pour s'adonner à d'autres activités. Cette situation perdure ainsi jusqu'à l'interruption brusque du projet par la crise militaro-politique de septembre 2002.

Conclusion

Appréhendée dans cet essai comme « paroles ou actions prises dans un autre sens que celui où elles ont été dites ou faites », la notion de « malentendu » ne saurait échappée à l'analyse de l'historien. Il a été question ici d'avoir une meilleure compréhension du concept de « malentendu », grâce à l'identification de ses causes, manifestations et conséquences dans la conduite du projet soja. L'étude a montré dans quelle mesure les malentendus survenus dès les débuts du Projet Soja ont suscité des dysfonctionnements majeurs tout au long de son exécution.

Il appert que les tournées de sensibilisation et de mobilisation des populations locales effectuées par l'équipe de la DCGTx et les personnalités politiques de la région en 1988 ont été marquées par des malentendus. Ceux-ci sont liés à un défaut d'interprétation du message délivré par la DCGTx du français en dialectes *Mahou* et *Odiennéka* et aux déformations intentionnelles des autorités politiques locales. Ces confusions suscitent des déconvenues majeures qui impactent la mise en œuvre du projet. Les difficultés rencontrées sont relatives au mode de sélection des exploitants, à l'insécurité foncière, à la gestion du crédit agricole et du matériel. Elles perdurent jusqu'à l'interruption brusque du projet en septembre 2002, malgré les tentatives de médiation, entre les exploitants agricoles et les responsables du projet ont été entreprises et qui se sont avérées infructueuses, du fait des clichés stéréotypés entre les deux parties.

Références bibliographiques

AFFOU Yapi Simplice, 2000, *Étude socio-économique et foncière dans les zones du Projet Soja (Odienné et Touba)*, Abidjan, BNETD/Plan Foncier Rural,.

AMSELLE Jean-Loup, FREUD Claude, BULTEAU Paul et al. 1991, *Évaluation du programme soja*, Abidjan, MINAGRA/DCGTx, 1991.

BAUM Gartner et al. 1999, *Étude socio-économique sur la viabilité des réalisations du Projet Soja. Rapport final,* Abidjan, Dg Agro Progress International/BAD.

BERNSTEIN Katherine, 2016, « "Misunderstanding" and (mis)interpretation as strategic tools in intercultural interactions between preschool children », *Applied Linguistics Review*, vol. 7, n°4, pp.471-493.

CAMUS Albert, 1995, *Le Malentendu,* Paris : Gallimard.

COULIBALY Bangassaro Nguessé Joachim, 2009, *Le mal ivoirien. Cas symptomatique du mal africain*. 2e éd. Paris : Harmattan.

DUTEURTRE Benoît, 1999, *Les Malentendus*, Paris : Gallimard.

GALY Michel, 1993, « Les avatars de la DCGTx : agence technique ou gouvernement bis ? », *Politique africaine*, n°52, décembre 1993, p.136.

GARAND Dominique, 2009, « Figures et usages du malentendu », *Protée*, vol. 37, n°1, pp.87-101.

IZDEBSKA Katarzyna, 2016, *Communication and miscommunication in Brian Friel's dramatic visions of human relationships*, These of literature, University of Cambridge.

HAUHOUOT Asseypo Antoine, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*. Abidjan, EDUCI.

HOUSE Julianne, KASPER Gabriele, STEVEN Ross, 2014, *Misunderstanding in Social Life: Discourse Approches to Problematic Talk*, 1ère éd., Londres, Routledge.

STUBBE Maria, 2010, *« Etait-ce mon malentendu ? » Gérer les problèmes de communication et les conversations problématiques au travail*, Thèse de doctorat/PhD, Université Victoria, Wellington.

TZANNE Angliki, 2000, *Talking at Cross-purposes: The Dynamics of Miscommunication*. 1er éd., London, John Benjamins Publishing.

YEO Kadokan Inza, 2010, *Système de mécanisation agricole dans le Projet Soja : Bilan-diagnostic et définition des actions à mener dans le cadre de la relance du projet*. Mémoire de fin d'études professionnelles, BNETD/INPHB.

YEO Mamadou, 2021a, « La culture du soja en Côte d'Ivoire : des premiers essais d'introduction au premier Projet Soja (1968-1979) », *Regards croisés Afrique-Europe*, n°1, 2021, pp.73-98. https://ubp.uni-bamberg.de/rcae/index.php/rcae/article/download/16/18/58

YEO Mamadou, 2021b, *Le Projet Soja et le développement du Nord-ouest de la Côte d'Ivoire (1979-2002)*. Thèse unique de doctorat d'histoire économique et sociale, Université Félix Houphouët-Boigny, 2021.

ZOUGRANA Placide, 1984, *Les relations entre cultures de rapport et cultures vivrières dans les zones de savane en Côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat de 3è cycle, Économie Rurale, Université de Montpellier I.